



PROCÉDURE DE SÉLECTION POUR LA MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX
(Espace Albert Camus – Centre chorégraphique Pôle Pik)

Objet :

Mise à disposition conjointe de l'Espace Albert Camus et du Centre chorégraphique Pôle Pik, appartenant à la Ville de Bron, conformément à l'article L.2122-1-1 du CG3P. Cette mise à disposition sera régie sous la forme d'une convention d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2018, pour 5 ans.

Caractéristique des locaux :

- Espace Albert Camus - 1 rue Maryse Bastié à Bron

Se compose d'un auditorium de 500 places, d'espaces modulables accueillant de 220 à 760 personnes, et de locaux administratifs.

- Centre chorégraphique Pôle Pik - 2 rue Paul Pic à Bron

Se compose d'un espace de 830 m² (2 studios de danse, loges, espaces de stockage et bureaux).

Composition du dossier des candidats :

- une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner à un marché public ;

- des documents et renseignements permettant à la ville de Bron de vérifier l'aptitude du candidat à exercer son activité professionnelle, ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles (références) ;

- un mémoire technique (maximum 4 pages) permettant d'apprécier la conformité et la compatibilité de l'activité du candidat quant à l'affectation des locaux, et à sa participation au développement culturel de la Ville de Bron.

Modalités d'instruction des candidatures et critères de sélection :

Les candidatures seront instruites selon deux étapes : Vérification de la complétude des dossiers et analyse des candidatures. Ces dernières seront étudiées en fonction des critères suivants :

- Intérêt général du projet (apprécié notamment au regard de l'accès à la culture pour tous, l'accès des scolaires aux activités, la relation avec les partenaires culturels du territoire) (40%);

- Qualité du projet artistique (apprécié notamment au regard du caractère pluridisciplinaire et exigeant du projet) (40%) ;

- Proposition de rayonnement de l'équipement (sur la Ville de Bron et la Métropole de Lyon) (20%).

Modalités de dépôt des dossiers :

Le candidat devra adresser, en version papier, son dossier soit par courrier recommandé avec avis de réception, soit par dépôt contre récépissé à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, place de Weingarten, CS 300012, 69671 Bron cedex.

Date limite de dépôt des dossiers : 16 novembre 2017

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées avant le 13 novembre 2017, auprès de Julie Toqué au 04-72-36-13-21 ou à julie.toque@ville-bron.fr